

Réunion de la commission du marché du 18 novembre 2019

Personnes présentes :

- Mr Fernand KARAGIANNIS (élu économie), Mr Pascal GRIMAUD (représentant du syndicat des marchés de France), Mr Alain EYMERY (représentant alimentaire), Mme Véronique DESCAMPS (représentante non alimentaire) et Mme Marie-Pascale THIERCY (représentante producteur fromage de chèvre).

Points abordés :

1/ Débrief de l'année écoulée : Année en demi-teinte. Début de saison estivale perturbée par des dimanches pluvieux ou venteux. Mais ce sont des ressentis, certains forains indiquant avoir bien fonctionné aussi.

2/ Nombre de présences :

Les emplacements des abonnés saisonniers seront conservés pour l'année 2020. L'ensemble des commerçants estivaux conservent leur abonnement.

Suite à la reprise du commerce de Mr BELAID Reda par Mr NEJJARI Badr, celui-ci conserve l'emplacement de Mr BELAID, même s'il n'a eu que 23 présences sur les 35 demandées. Un courrier lui sera transmis pour l'inviter à prendre connaissance du règlement du marché ainsi que des présences demandées.

Mr GARDNER Victor sera destinataire d'un courrier pour l'inviter à respecter le nombre de présences demandées. Il n'est pas mis fin à son abonnement estival (9 présences sur 16 demandées).

Mr Eric GODFROY (SARL de La Tour) va recevoir un courrier pour mettre fin à son abonnement pour non respect des présences en alimentaire (19 présences sur 35 demandées).

3/ Attribution des emplacements :

Mr BOISSONNET Michel-Franck sollicite entre 4 et 6 mètres linéaires pour un abonnement en alimentaire (maraîchers). Il lui est accordé 6 mètres linéaires en place numéro 28.

Mr BOISSONNET demande la possibilité de vendre de la laine sur son emplacement numéro 28. Cette demande est refusée. Il souhaite vendre également de la viande de brebis. Cette demande est acceptée sur l'emplacement numéro 28.

Mr Patrick CATELLA souhaite un abonnement sur l'emplacement qu'il occupe actuellement au numéro 32. Cet abonnement est accepté.

4/ Fixer une date pour le vote des représentants de la commission du marché :

La date de l'élection des représentants du marché est fixée au 10 mai 2020. Une prolongation exceptionnelle des mandats actuels est accordée. Il a été décidé de mettre une urne sur un stand et que l'ouverture de l'urne sera effectuée le jour même par les délégués.

Les candidatures doivent parvenir à la date de la prochaine réunion de la commission soit le 20 avril 2020.

5/ Aborder les diverses demandes des commerçants :

Mme FERNANDEZ Ghislaine souhaite faire partie de la commission du marché en tant que syndiquée du SICAR (Syndicat Interprofessionnel des Commerçants et Artisans des Marchés de détail Rhône Alpes). Sa demande est acceptée. Elle fera partie de la commission à partir du 10 mai 2020.

La réunion pour le marché estival est prévue le 20 avril 2020 à 17h00.

Au vu de l'occupation tardive du domaine public durant la période estivale 2019 de Mr JOUBERT, ce dernier ne pourra être placé au même endroit à l'entrée de la rue docteur Illaire. Un courrier lui sera transmis dans ce sens.

Mr EYMERY Alain est en arrêt de travail depuis plusieurs mois. Il n'a pas réglé la 3ème mensualité de son abonnement. Sur décision de la commission, il n'aura pas à régler cette mensualité.

6/ Départ de Mr PELLISSIER Thierry, garde champêtre. Ce sera Mr Pascal GRIMAUD qui assurera l'intérim jusqu'à l'arrivée du nouveau ou de la nouvelle garde champêtre.